

Séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2017

Date de la convocation : 23 /01/2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Absents excusés : Marie-Noëlle BURGAUD, Eric JADEAU, Jocelyn TROGER, Séverine BERNARD

Secrétaire de séance : Céline BOCQUET

M. le Maire ouvre la séance en informant le conseil municipal que le nouveau président de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais est Maxence de RUGY. Il informe également qu'il est lui-même vice-président de la commission « Culture et Equipements sportifs ».

Création d'un lotissement communal, choix du nom, création d'une voie

A la majorité des membres présents, le conseil municipal autorise la création du lotissement. Il nomme le lotissement « Lotissement de La Grolette » et la rue qui desservira les 7 lots « Rue du Brédu ».

Définition de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée aux travaux de rénovation programmée du parc d'éclairage public et consécutifs aux visites de maintenance

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence " Eclairage " a été confié au SyDEV depuis le 1^{er} janvier 2006.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence éclairage, le SyDEV souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de rénovation. Il propose donc que notre collectivité définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage. Cette enveloppe budgétaire doit permettre au SyDEV de commander (dès l'établissement du rapport de visite de maintenance) les travaux de rénovation, dans le cadre d'une convention unique de rénovation.

Suite à une évaluation des besoins de notre collectivité établie sur la base de l'année précédente et sur la base de la rénovation à programmer, il est nécessaire de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à cette rénovation, à hauteur de 7 700 €.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le maire à signer la convention unique de rénovation de l'éclairage public, prévoyant un montant maximum de participation de notre collectivité de 7 700 €.

Programme pluriannuel d'entretien, de réparation et de travaux neufs de voirie et réseaux divers sur les années 2017 et 2018 – Choix de l'entreprise

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'offre de l'entreprise VALOT TP.

Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Pour éviter l'assujettissement aux cotisations de sécurité sociale (patronales et salariales), M. le Maire souhaite diminuer le taux de son indemnité à compter du 19 janvier 2017 :

Maire : 24,45% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, soit 935,03 € brut (au lieu de 31 % de l'IB 1015, soit 1 185 € brut),

1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Adjoints : 6,19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 soit 236,72 € brut chacun.

Subvention RASED année scolaire 2016/2017

La commune versera au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), une participation financière de 118 € pour l'année scolaire 2016/2017, soit 2 € par 59 élèves.

Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Désignation des représentants dans les commissions et organismes extérieurs et dans les commissions thématiques

- CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Christian BATY et Jacky ALBERT, titulaires ; Carine MILHAVET et Alain RAMBAUD, suppléants.
- CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) : Christian BATY, titulaire et Alain TOSCAN, suppléant.
- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité : Joël ROCHE, titulaire.
- Commissions thématiques intercommunales :

Territoires : Carine MILHAVET,
Entretien : Jacky ALBERT,
Affaires sociales : Chantal HERBERT,
Culture et équipements sportifs : Joël ROCHE,
Communication et promotion du tourisme : Annie HOUZELLE.

Emploi d'avenir

M. le Maire informe que Wadjidou a obtenu un CDI au camping de la Grande Métairie à Saint Hilaire la Forêt. Son contrat d'emploi d'avenir est donc rompu à compter du 03/02/2017.

Il propose de recruter un nouvel emploi d'avenir pour une durée de 3 ans à temps complet. Avis favorable du conseil municipal.

Travaux Rue de La Coutardière

Les travaux permettant de minimiser le risque d'inondation à La Coutardière sont estimés à 17 000 € HT. Le chemin de La Coutardière étant mitoyen avec la commune de St Vincent/Jard, le coût était à répartir entre les deux communes. La commune de St Vincent/Jard ne souhaite pas participer. Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, émet un avis favorable à la réalisation de la totalité des travaux. Demander un nouvel estimatif à la SAET.

Eclairage Public

Pose d'un candélabre au croisement Route du Poiroux/La Plaine du Moulin : 658 €

Camion cantine

La boîte de vitesse du camion servant au transport des repas du restaurant scolaire de Talmont St Hilaire aux cantines de St Hilaire la Forêt et de Poiroux est défectueuse. Le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'un Kangoo diesel de 2010 (118 000 kms). Cet achat est en commun avec la commune de Poiroux.

Site internet

Carine Milhavet, membre de la commission Information, présente le devis pour la création d'un site internet :
Création du site : 1 500 € HT, formation : 300 € HT, hébergement du site : 150 € HT/an, réservation du nom de la commune : 25 € HT/an, maintenance : 200 € HT/an (offert la 1ère année).

Le conseil municipal est favorable à la création du site internet et autorise le maire à signer le devis.

Questions diverses

Voirie

Piquet des panneaux indiquant zone 30 et dos d'âne à redresser,

Travaux Vendée Eau (renouvellement canalisation) : Les travaux ont commencé rue des Mûriers et dureront sur la commune pendant 4 mois.

SAGE

Depuis le 1er janvier 2017, il n'y a plus de représentant par commune. Ce sont les élus communautaires qui siègent.

CAIRN

La communauté de communes réalise actuellement la réfection du parking.

Plantation haies

Au terrain de loisirs ainsi qu'au bout de la rue des Hortensias.

Dégradations :

Bibliothèque, la vitre de la porte d'entrée est rayée. **La Courolle**, 1 clic-clac, des bouteilles et revues ont été jetées dans la petite lagune. **Dolmen de la sulette**, un rocher a été déplacé.

